

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Février 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, à 18h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 08 février 2024

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 23

Présents : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAIN, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRÉ.

Absents : Marie FLAGEUL (donne pouvoir à Delphine BOULANGER), Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Philippe NOGET), Solange THOMAS-RUBEAUX, Pierrick LELIEVRE (donne pouvoir à Jacques ROCHER), Christine RICHARD, Pierrick HERCELIN (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX), Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Mallory CANCOUET.

Pierre CHOUPEAUX a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Pierre CHOUPEAUX secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Bâtiments – Point sur les études de rénovation énergétique réalisées pour des bâtiments communaux
Rapporteur : Philippe NOGET
2. Finances – Débat d’Orientations Budgétaires Année 2024
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Finances – Contraction d’un emprunt pour travaux d’assainissement à engager de 2024 à 2026
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
4. Finances – Achat de matériels lié à l’affaire CEGALY
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
5. Marché Public – Adhésion au marché mutualisé avec O.B.C. pour la téléphonie fixe
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
6. Finances – Signature d’une convention avec l’association « Le Tour de Bretagne Cycliste »
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Bilan des acquisitions et des ventes pour l’année 2023
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Delphine BOULANGER
9. Questions Diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Bâtiments – Point sur les études de rénovation énergétique réalisées pour des bâtiments communaux

Rapporteur : Philippe NOGET

Par délibération en date du 2 Décembre 2022, il avait été validé le lancement d’une procédure de passation d’un marché public de services portant sur la réalisation d’études thermiques de certains bâtiments communaux. Ils concernent :

- La Mairie
- La Brasserie Le Jules Verne
- Le Restaurant Tartines et Bouchons
- La Maison Médicale Pluridisciplinaire de Santé

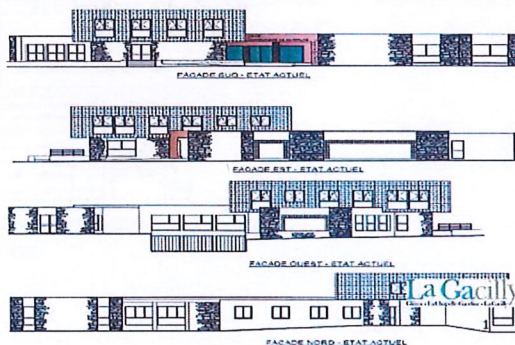
Face aux enjeux énergétiques et aux problématiques créées par les passoires thermiques (perte d'énergies, coûts des interventions, santé des occupants...), ces études vont permettre de bénéficier d'un audit énergétique ainsi qu'un rapport visant à mettre en avant des défauts thermiques du bâtiment concerné puis d'apporter des solutions techniques et des estimations chiffrées.

Les éléments techniques présentées pour ces quatre locaux sont les suivants :

1° MAIRIE

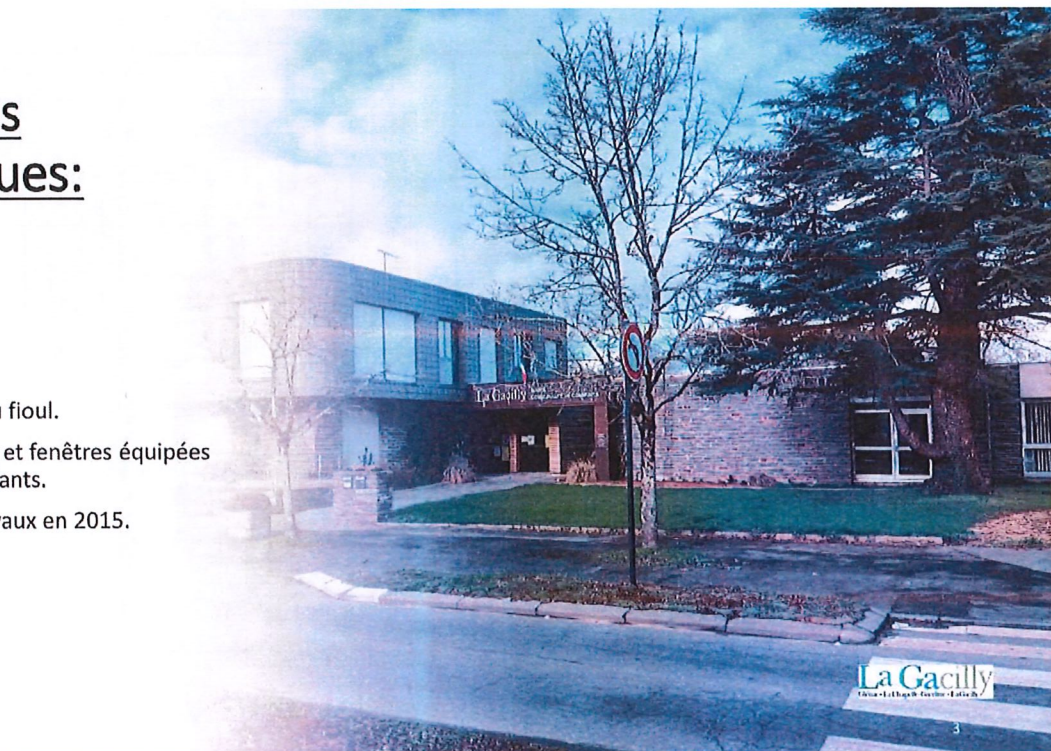
Présentation du site :

- La commune de La Gacilly a fait construire sa Mairie dans le début des années 1970.
- En 1995, une seconde phase de travaux fût lancée afin de procéder à l'agrandissement du bâtiment.
- En 2015, un réaménagement de l'entrée ainsi que des bureaux, situés à l'étage, ont été réalisés.
- Les agents travaillant dans les locaux de la Mairie ont fait remonter des problèmes de chauffage et d'isolation, ce qui incite la collectivité à faire un audit énergétique de l'entièreté du bâtiment.

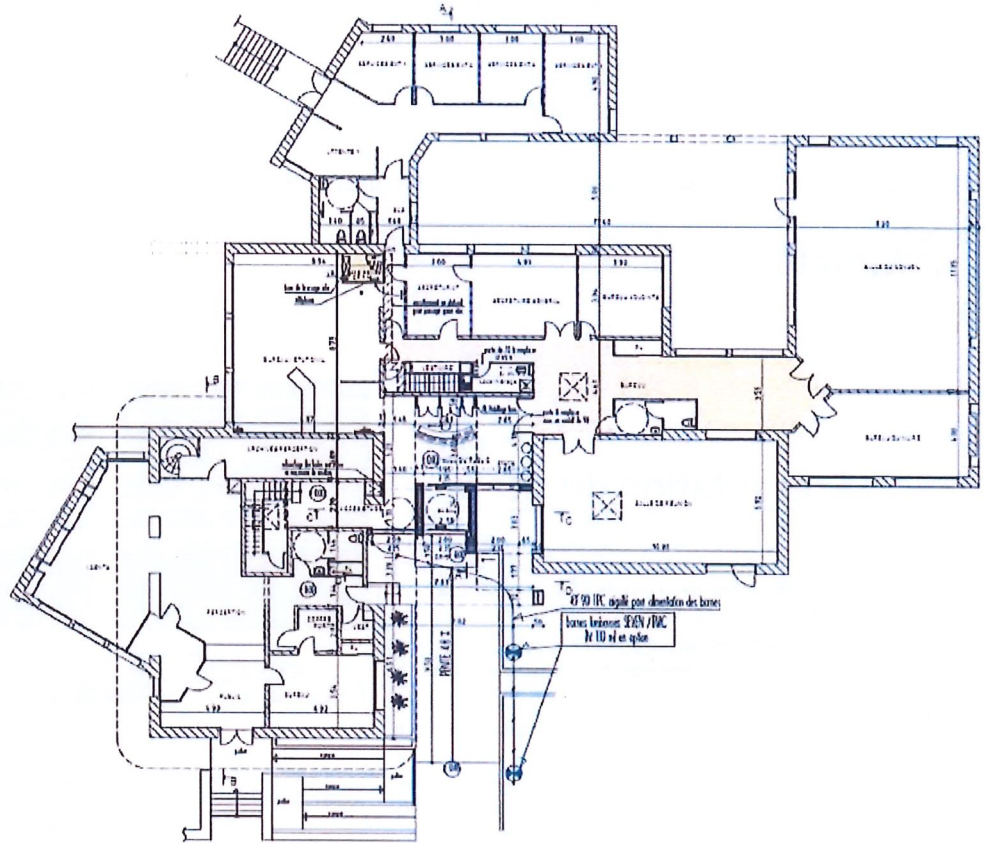


Données techniques:

- Toit plat.
- Sous-sol.
- Etage.
- Chauffage au fioul.
- Baies vitrées et fenêtres équipées de volet roulants.
- Derniers travaux en 2015.



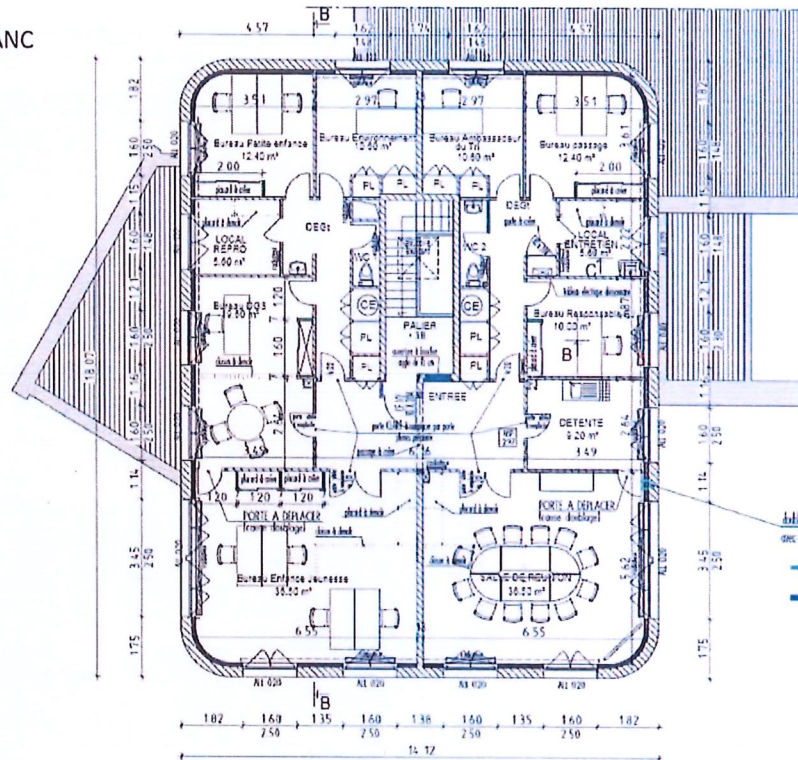
Plan bureaux Mairie



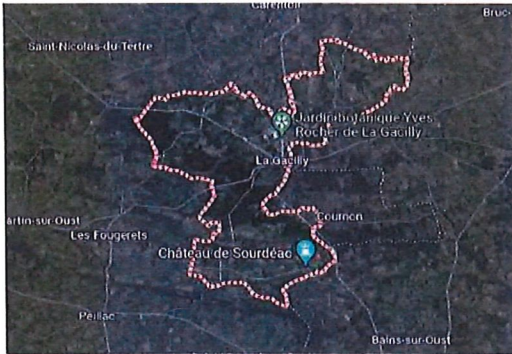
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE - ETAT PROJETE

ECH: 1/200

Plan étage bureaux SPANC



Présentation du site :



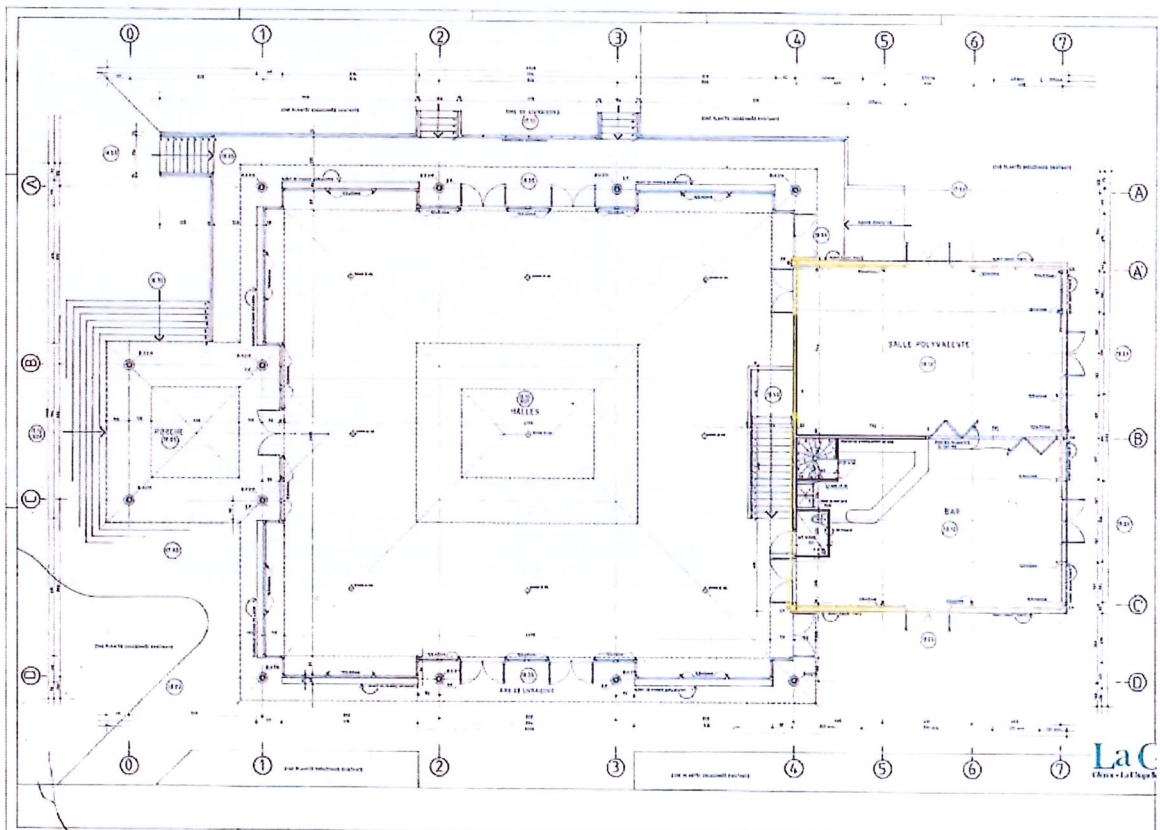
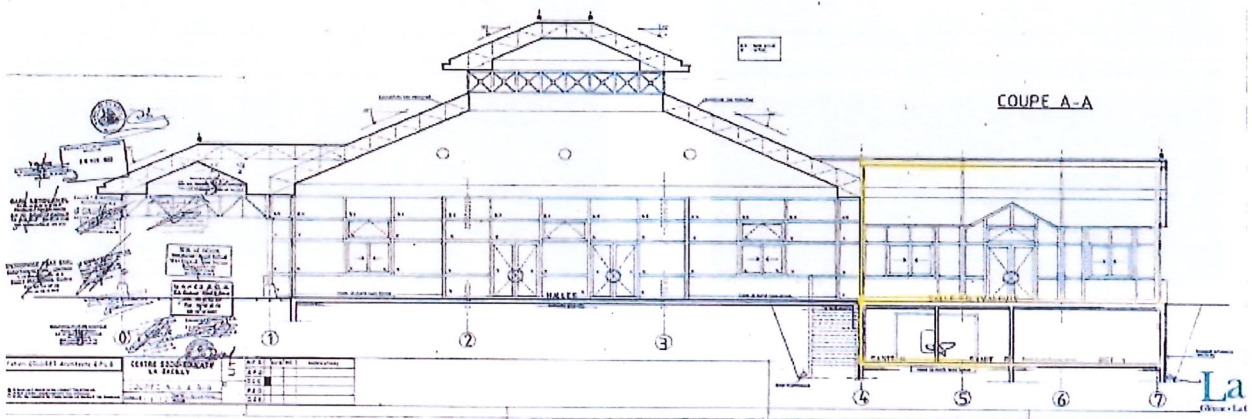
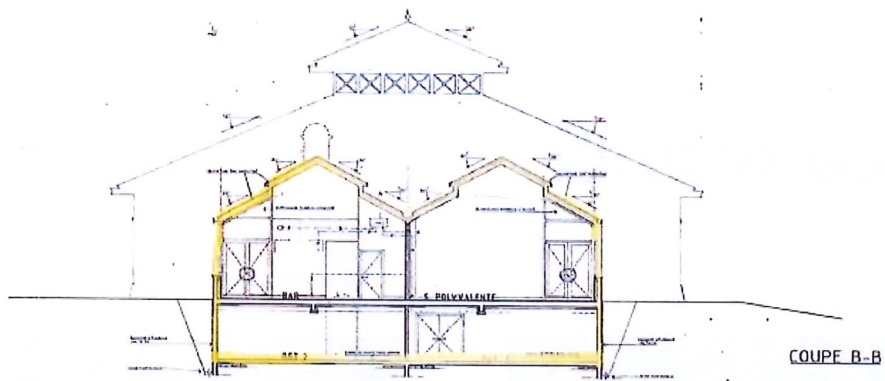
- La commune de La Gacilly a fait construire les Halles en 1992.
- Le bâtiment est composé de deux parties:
 - Une partie Marché
 - Une partie Bar/Restaurant
- Le restaurant a remarqué un manquement d'isolation et une surcharge de consommation de chauffage, d'où le besoin de la commune de réaliser un audit énergétique de la partie restauration du bâtiment.



Données techniques:

- Sous-sol
- Chauffage au Gaz
- Isolation sous rampant
- Surface vitrée importante
- Derniers travaux réalisés en 2015

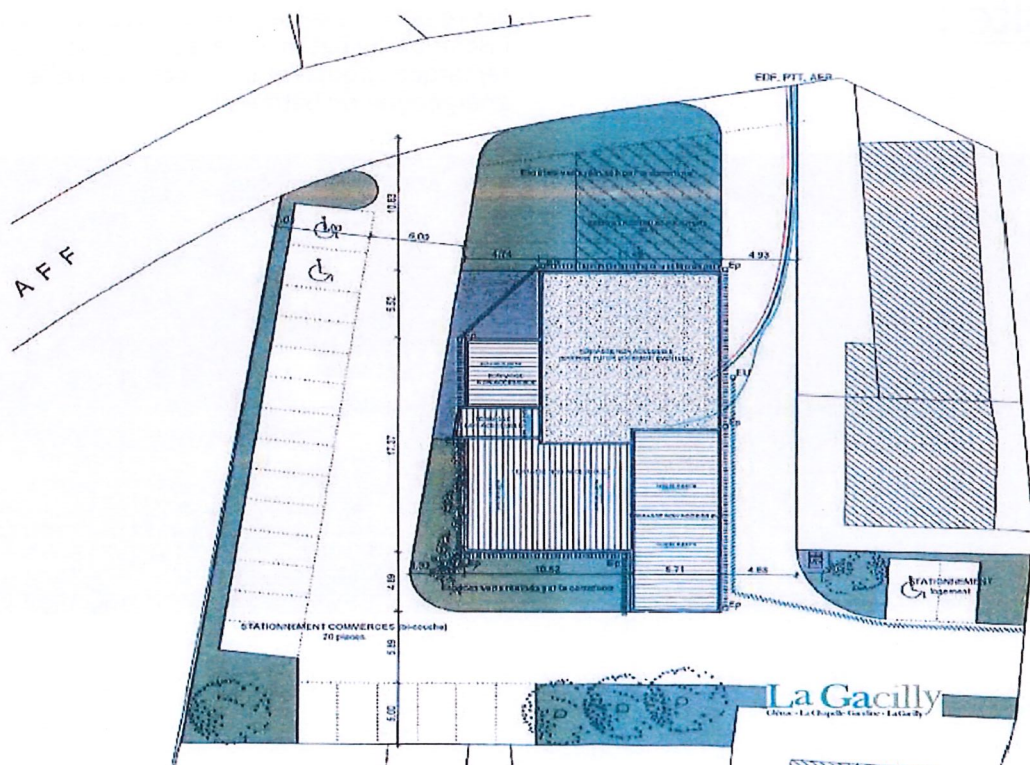
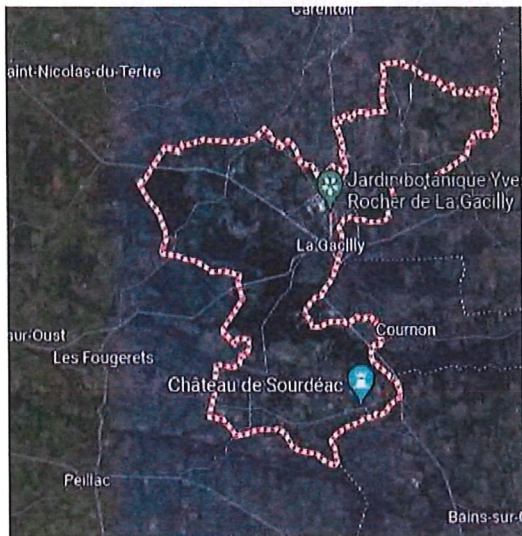




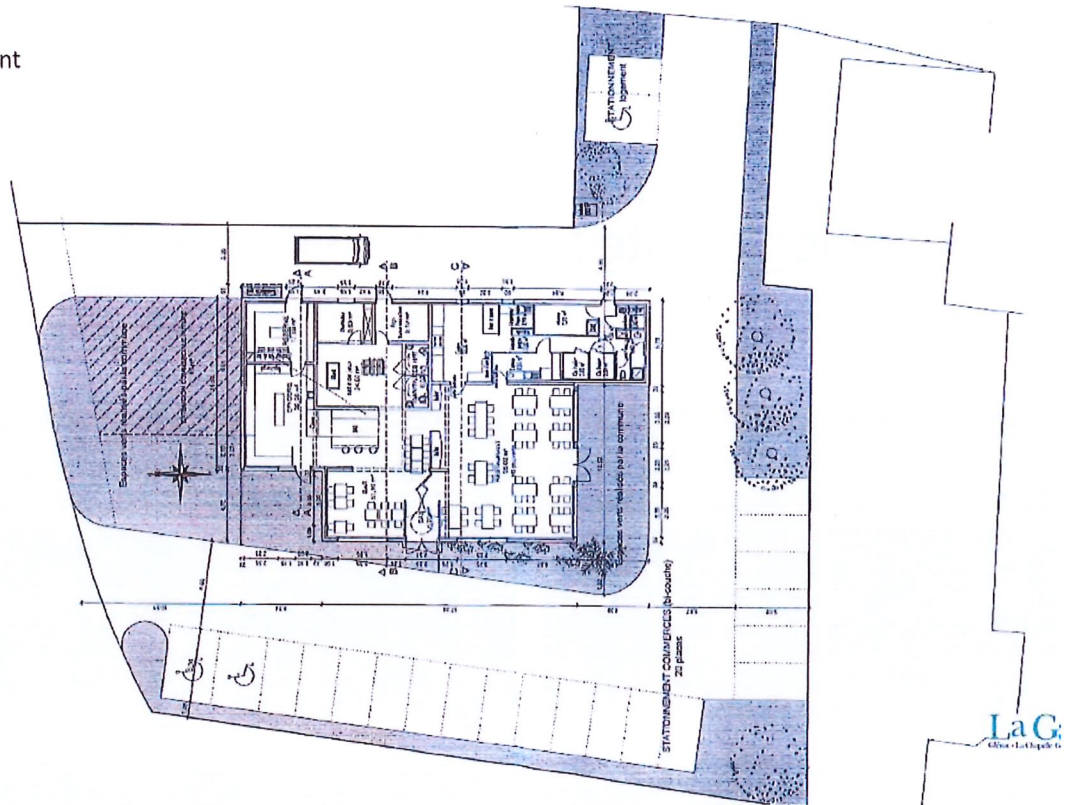
3° RESTAURANT TARTINES ET BOUCHONS

Présentation du site :

- La Gacilly est propriétaire, sur son territoire de Glénac, d'un établissement accueillant une épicerie, un bar ainsi qu'un restaurant.
- Le bâtiment a été construit en 2015.
- Les gérants actuels de cet établissement rencontrent des difficultés pour chauffer le bâtiment et conserver la chaleur accumulée. La commune souhaite donc réaliser un audit énergétique.



Plan du bâtiment



4° MAISON MEDICALE DE SANTE

Présentation du site :

- La commune de La Gacilly dispose d'une Maison de Santé depuis 2010.
- Les remontées de la part des praticiens portent sur l'isolation du bâtiment, avec un ressenti de froid. Ces remarques poussent la collectivité à effectuer un audit énergétique du bâtiment.



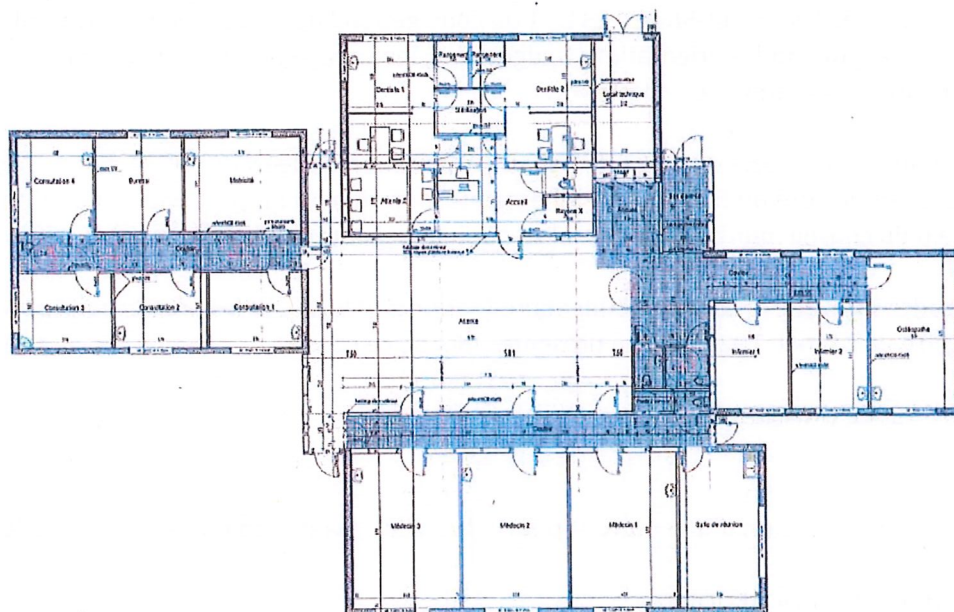
Données Techniques :

- Réalisation en 2010.
- Construction en ossature bois.
- Chauffage par chaudière granule.
- Autoconsommation production photovoltaïque.
- Isolation extérieure laine de bois 100mm.
- Bardage extérieur stratifié HPL 6mm.
- Isolation intérieure par insufflation ouate de cellulose.



La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gacilly • La Gacilly

Plan Bâtiment



La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gacilly • La Gacilly

Par délibération en date du 17 mars 2023, ce marché public a été attribué à la société A.B.E.E. (Agence Bâtiment Energie Electronique) pour un montant de 13 959,50 € H.T.

Ce bureau d'étude, basé à Lorient, œuvre depuis 1999 dans le domaine de la transition énergétique et est composé de six personnes.

Les visites des quatre locaux ont été réalisées les 5 et 6 Juin 2023.

Il est présenté les quatre rapports des audits thermiques lors du conseil municipal.

Dans le cadre du suivi de la stratégie énergétique du patrimoine bâti, il devrait en découler un plan pluri-annuel d'investissements ayant pour objectif de réaliser des économies en fonctionnement.

Il est donc proposé de lancer un marché public de maîtrise d'œuvre portant sur les estimations financières de travaux et d'opérations de réhabilitation à engager.

Cette orientation a également pour objectif de soumettre aux partenaires institutionnels que sont l'Europe (Fonds LEADER), l'Etat (Fonds Vert et dispositifs de Certificat d'Economie d'Energie), la Région et le Département des demandes de dossiers de subventions.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal et formalisé par une délibération spécifique.

C'est dans ce cadre légal que le contexte budgétaire (national et local), et les orientations générales de la commune au titre de l'année 2024 ont été présentés lors de ce conseil.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Finances – Contraction d'un emprunt pour travaux d'assainissement de 2024 à 2026

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Comme il a été évoqué lors des derniers vœux municipaux, la commune a procédé de 2021 à 2023 inclus à la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement que l'on peut qualifier de conséquents.

Pour rappel, il est présenté ci-après un récapitulatif des 3 marchés publics :

- En 2022 : Secteur de La Ville Jarnier, du Pâtis et la rue du Lavoir pour un montant : 390 000 €
- En 2023 : Secteur de la Moraie pour un montant de : 650 000 €
- En 2023-2024 : Secteur de Glénac, Route de Sixt et Chemin des Chalandières pour : 1 250 000 €

Soit un montant total de : 2 290 000 €

Il est précisé que le Budget Assainissement est autonome et que ces opérations ne bénéficient d'aucune subvention. Il est envisagé que cette compétence devienne communautaire au cours de l'année 2026.

Pour le dernier marché public évoqué ci-dessus en 2024, il est indiqué que, sur ce montant de 1 250 000 €, il subsiste la réalisation des travaux à hauteur de 956 000 € qui seront engagés à partir d'Avril prochain.

Préalablement au transfert de cette compétence, la commune pourrait, pour répondre à des besoins actuellement non identifiés, engager quelques travaux complémentaires d'extension de réseaux.

Dans l'optique de répondre à toutes sollicitations d'ici 2026, il est proposé la contraction d'un emprunt à hauteur de 1 000 000 €.

Des consultations ont été effectuées auprès de trois établissements bancaires et lors du conseil municipal, il a été présenté l'offre dite de mieux-disante. Il s'agit de la proposition du CMB avec la contraction d'un emprunt de 1 000 000 € pour une durée de 5 années au taux de 3,36 %.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Finances – Achat de matériels lié à l'affaire CEGALY

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

En 2014, la commune de Glénac est propriétaire d'un local commercial « Restaurant-bar-Epicerie » de 355 m² situé au 6, Rue des Mariniers.

La gérance de cet établissement a été confiée à la SAS CEJALY le 10 Décembre 2014.

Par jugement du 7 Mars 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SAS Cejaly. Le liquidateur est le SELAS Gérard Bodelet.

Le fonds de commerce estimé à 30 000 € n'ayant pas trouvé preneur, une vente aux enchères du matériel, hors licence IV, a eu lieu sur site le 31 Juillet 2018.

Monsieur Fabrice Genouel s'est positionné sur cette vente, revendiquant que ces biens appartiennent à la collectivité considérant qu'ils avaient confiés à la société CEJALY.

La commune a refusé de régler ce prix d'adjudication estimé à 13 030,16 €.

La commune a fait appel le 25 Octobre 2018 de l'ordonnance du juge commissaire autorisant la vente aux enchères, évoquant une faute professionnelle commise par les acteurs de la procédure (commissaire-priseur, la société Selas Isabelle Salomé et le liquidateur judiciaire, la SELAS Bodelet).

La Cour d'Appel de Rennes, par un arrêt du 14 Mai 2019, a déclaré irrecevable notre recours.

La commune de La Gacilly maintenant son refus de payer les biens, la SELAS Isabelle Salomé a fait assigner la commune le 22 Avril 2021 devant le tribunal judiciaire de Vannes pour condamner la commune à payer la somme de 13 030,16 €.

Par courrier en date du 16 mars 2022 adressé au commissaire-priseur, il avait été rappelé que les biens désignés dans la liquidation judiciaire de la société CEJALY devaient être exclusivement vendus conformément à la liste d'équipements de restauration mis à disposition par la commune à la société CEJALY.

Ayant reçu une signification de jugement le 23 Novembre 2023 d'une décision du Tribunal Judiciaire de Vannes, la commune a sollicité la possibilité de faire à nouveau appel.

Il a été signifié que la commune n'a pas fait valoir ses droits dans le délai de revendication lors de la vente aux enchères et que, sur conseil d'un avocat, il n'est donc pas utile de maintenir cet appel.

Cela entraîne le paiement de l'achat des matériels pour la somme de 13 030,16 € auquel se rajoute les frais de juridiction soit un montant total de 17 836,56 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Marché Public – Adhésion au marché mutualisé avec O.B.C. pour la téléphonie fixe

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que « De l'Oust à Brocéliande Communauté » a proposé en 2022 aux communes membres de rejoindre un groupement de commande via la plateforme du réseau hospitalier (RESAH) qui permet de bénéficier d'un accès à plusieurs marchés dans le respect de la commande publique.

Dans ce cadre et par délibération en date du 12 janvier 2023, la commune avait décidé de rejoindre la souscription d'un lot portant sur une offre de téléphonie mobile et que cette adhésion a permis de disposer d'une économie, sur une période de 36 mois, de l'ordre de 48 %.

A compter de Mars prochain, il est proposé une opération similaire pour un lot concernant la téléphonie fixe comprenant le renouvellement du standard et des équipements de téléphone fixe pour l'ensemble des structures de la commune, mairies annexes comprises.

Ce marché ouvert jusqu'en mars 2028 est synonyme de gains en fonctionnement pour notre collectivité et l'assurance de disposer de nouveaux équipements adaptés au fonctionnement de notre commune.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Finances : Conventonnement avec l'association « Le Tour de Bretagne Cycliste »

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Anciennement dénommé le Ruban Granitier Breton, la commune accueille la 57ème édition du Tour de Bretagne les 28 et 29 avril prochain.

Considéré comme « collectivité-hôte », l'arrivée de la quatrième étape de ce tour s'effectuera le dimanche 28 Avril puis le départ le lundi 29 avril.

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera décrit le parcours et transmis l'ensemble des informations liées à cette manifestation sportive.

Des réunions se sont déroulées au cours du dernier semestre 2023 avec Monsieur FOSSANI, Président de l'Association « Le Tour de Bretagne Cycliste » pour évoquer les modalités de préparation et de communication de cette course cycliste.

Dès à présent, il est demandé de délibérer pour accompagner financièrement cette épreuve qui s'élève à un montant de 25 000 €

VOTE : 18 VOIX POUR ET UNE ABSENTION

7. Bilan des acquisitions et des ventes pour l'année 2023

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une présentation au conseil municipal.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions réalisées durant l'année 2023 :

TABLEAU DES ACQUISITIONS EN 2023

Dates des délibérations	Désignation	Motif	Nom du vendeur	Montant
CM 17/02	Parcelles cadastrées : 061 AM 721 061 AM 750 061 AM 757	Rétrocession des espaces publics après réaménagement du secteur de Graslia Bel Orient	Morbihan Habitat	1€
CM 17/03	Parcelle cadastrée : 061 AM 214	Opération de l'Eco Quartier de l'Aff	Consorts DEBRAY	103,75€
CM 21/04	Parcelle cadastrée : 061 AL 30	Parcelle dite d'usage public	Monsieur SECHER Jean-François	805€

TABLEAU DES VENTES EN 2023

Dates des Délibérations	Désignation	Motif	Nom de L'acquéreur	Montant
CM 17/03	Lotissement privé (voirie)	Rétrocession de la voirie rue des Bechis	M. et Mme BOUCHER	1€
CM 17/03	Parcelles cadastrées : 061 AL 102 061 AL 103	Projet privé	FILATRE Jean-Claude	482€
CM 11/07	Parcelle Cadastrée : 061 AM 889	Projet privé	DESLANDES Jean-François	585€
CM 11/07	Parcelles cadastrées : 061 AM 170 061 AM 171 061 AM 312 061 AM 313 061 AM 314	Cession délaissés et partie communes des anciens lotissement réalisés par le passé	ALTREALIS RESIDENCES (ACTION LOGEMENT)	A titre gratuit
CM 11/07	Parcelle cadastrée : 038 ZH 342	Projet privé	CORDUAN Gérard	76€
CM 15/09	Parcelle cadastrée : 061 AN 558	Régularisation foncière	BECKER Muriel	592€
CM 15/09	Parcelles Cadastrées : 038 ZE 0006 038 ZE 349	Extension du Parc d'Activités des Boussards	De l'Oust à Brocéliande Communauté	71532€

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Un agent détient actuellement le grade d'Adjoint de patrimoine principal de 2^{ème} classe, n'ayant aucun rapport avec ses missions réalisées au sein du service Cadre de Vie/Espaces

Verts. Il convient donc de l'intégrer à la filière technique par la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et par voie de conséquence de procéder à la suppression du poste dans le domaine du patrimoine

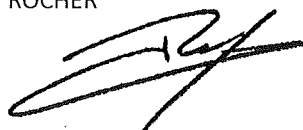
VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses

- Madame Desroin accepte de vendre un terrain d'une surface de 400m² en face du collège au prix de 50 € / m²
- Organisation de nouvelles rencontres « Réunions de quartier » à partir du 30 mars 2024
- Demande de subvention exceptionnelle pour le financement et l'accueil de l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de handball à Artémisia le 01/06/2024
- Porte ouverte du collège dans le but de présenter les nouveaux locaux réalisés l'année dernière
- La future bibliothèque de Glénac prend du retard en raison de la non-installation de la ligne téléphonique et de connexion à internet. De plus, en raison des différentes bibliothèques présentes sur le territoire, la Bibliothèque nationale refuse de continuer à réaliser une rotation des livres avec les bibliothèques de Glénac et de La Chapelle Gaceline
- Pour la future Maison France Services, il pourrait y avoir intégration du service postal. Cela entraînerait la fermeture du bureau de poste actuel
- Distribution prochainement du bulletin municipal dans les boîtes à lettres des habitants
- Demande de subvention exceptionnelle pour le comité de jumelage du Pays de Galles
- Prime exceptionnelles Inflation pour les agents de la commune ?
- Proposition d'Orange pour venir sur le territoire durant 3 jours dans le but de transmettre de l'information aux habitants sur la fibre
- Demande d'un riverain pour adhérer à une mutuelle collective ? Catherine rencontre un prestataire le 16/02/2024 à ce sujet
- Prévision le 23/03 à 11h00 d'une manifestation pour le maintien de l'Hôpital de Redon avec l'ensemble de ses services. En amont de cette manifestation, une réunion est prévue à Carentoir le 05/03 à 18h30
- Nouveau médecin sur la commune de St Martin sur Oust
- Visite des étudiants en médecine de Rennes sur notre territoire. (La Gacilly / Sixt sur Aff)

Fin de la séance à 20h00

Le Maire,
Jacques ROCHER



Le secrétaire de séance,
Pierre CHOUPEAUX



